

Christine ROMANI
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siren : 479 461 675
Code APE : 6920Z

94, Avenue du Prado
Le Murillo
13 008 Marseille

Tél : 06 12 77 49 43 / 04 91 55 53 85
E-mail : christine.romani@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ensemble C Barré

41 Rue Jobin
13003 Marseille

Siret : 477 833 180 00052 Code APE : 9001Z

MARSEILLE, le 14 Mai 2024
Lu et approuvé

Philippe BOUVIN, Président

Elise SUT, Trésorière

ENSEMBLE C BARRÉ

Association Loi 1901

La Friche La Belle de Mai

41 rue Jobin - 13003 Marseille

SIRET 47783318000052 APE 9499Z

Licence : 2 - 1034901

cbarre@cbarre.fr - Tél: 0613576696

ENSEMBLE C BARRÉ

Association Loi 1901

La Friche La Belle de Mai

41 rue Jobin - 13003 Marseille

SIRET 47783318000052 APE 9499Z

Licence : 2 - 1034901

cbarre@cbarre.fr - Tél: 0613576696

Aux membres de l'association Ensemble C Barré,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ensemble C Barré relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport présentant **un excédent de 5 901 Euros**.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La justification des subventions et l'utilisation des subventions,
- Le solde des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice,
- L'appréciation du montant des fonds dédiés,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En application de la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction.

6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

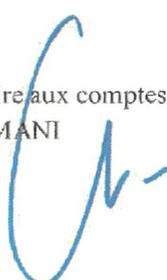
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
Christine ROMANI



ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	3 100	3 100		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	70 316	53 438	16 878	25 606
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	458		458	458
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	73 874	56 538	17 336	26 064
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	51 152		51 152	54 927
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	76		76	27 232
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	51 228		51 228	82 159
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	125 102	56 538	68 564	108 223

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		1 250
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(8 127)	17 435
Excédent ou déficit de l'exercice	5 901	(25 562)
SITUATION NETTE	(2 226)	(6 877)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 125	15 225
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 899	8 348
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		47 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		47 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 904	16 067
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 880	17 057
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 199	18 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	682	1 400
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	59 665	52 875
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	68 564	108 223

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	160 519	61 303		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	270 765	292 118		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 000	2 245	3 755	167%
Utilisations des fonds dédiés	47 000	41 500		
Autres produits	8 554	2 471	6 083	246%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	492 839	399 638	93 201	23%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	151 762	94 096	57 666	61%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 428	2 691	1 737	65%
Salaires et traitements	226 651	182 759	43 892	24%
Charges sociales	117 104	97 452	19 652	20%
Dotations aux amortissements	8 728	7 744	983	13%
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		47 000		
Autres charges	2	13	(11)	-85%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	508 675	431 755	76 920	18%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(15 836)	(32 118)	16 281	51%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	508	455	52	11%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	508	455	52	11%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(508)	(455)	(52)	-11%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(16 344)	(32 573)	16 229	50%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	2 146	1 216	930	76%
Sur opérations en capital	4 100	4 100		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	6 246	5 316	930	17%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	3 362	15 301	(11 939)	-78%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 362	15 301	(11 939)	-78%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 884	(9 985)	12 869	129%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)	(19 361)	(16 996)	(2 365)	-14%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	499 085	404 954	94 131	23%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	493 184	430 516	62 668	15%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 901	(25 562)	31 463	123%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

ANNEXE

1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Divers

Les honoraires du commissaire aux comptes pour sa mission 2023 s'élève à 1800,00€ HT.

Les administrateurs sont tous bénévoles.

La rémunération des 3 plus hauts cadres s'élève à 66 005€.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 250			1 250	
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	17 435	(25 562)			(8 127)
Excédent ou déficit de l'exercice	(25 562)				5 901
SITUATION NETTE	(6 877)				(2 226)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	15 225			4 100	11 125
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES	8 348			4 100	8 899

VARIATION DES FONDS DEDIÉS

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Reporté	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
PROJET 1 : Politique de la Ville							
Subventions d'exploitation	47 000		47 000				
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 1 : Politique de la Ville	47 000		47 000				
PROJET 2							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 2							
PROJET 3							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL PROJET 3							

TABLEAU DES SUBVENTIONS

	Montant brut
SUBVENTIONS	
Divers Subventions (Fondation Logirem, Fondation de France, Maison de la Musique Contemporaine)	11 265
Ville de Marseille	40 000
Institut Français	12 500
Préfet des Bouches du Rhône	5 000
Drac	86 000
Conseil Régional	20 000
Conseil Départemental	10 000
Sacem	18 500
Aide à l'emploi	2 500
Mécénats	65 000
Total Subventions	270 765

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 100					3 100	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	3 100					3 100	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction							
Installations techniques, matériel et outillage ind	60 294					60 294	
Installations générales, agencements divers	6 000					6 000	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 022					4 022	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	70 316					70 316	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	458					458	
Prêts et autres immobilisations financières							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	458					458	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	73 874					73 874	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 100			3 100
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	3 100			3 100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	37 352	7 611		44 963
Inst. générales, agencements, aménagements divers	6 000			6 000
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 358	1 116		2 475
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	44 710	8 728		53 438
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	47 810	8 728		56 538

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 007	1 007	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	19 361	19 361	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 184	6 184	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	22 059	22 059	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 540	2 540	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	51 152	51 152	

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	47000		47000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47000		47000	

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	18 480	18 480		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	9 424	9 424		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 880	11 880		
Personnel et comptes rattachés	2 497	2 497		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 920	15 920		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	782	782		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	682	682		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	59 665	59 665		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

